

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1390 15 décembre 2005

SOMMAIRE

Advent Mach, S.à r.l., Luxembourg 66712	Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A., Luxem-	
Alloga S.A., Luxembourg 66698	bourg	66701
Alusian S.A., Luxembourg 66710	Merloni Progetti International S.A., Luxembourg	66713
Alvalade S.A., Luxembourg 66710	Metal Trading International S.A., Luxembourg	66702
Alvalade S.A., Luxembourg 66710	Michael's Lab & Research Holding Company S.A.H.,	
Alvalade S.A., Luxembourg 66710	Luxembourg	66694
Alvalade S.A., Luxembourg 66710	Mobili Bianco, S.à r.l., Differdange	66679
Alvalade S.A., Luxembourg 66710	(La) Mondiale Europartner S.A., Luxembourg	66694
Andean Finance, S.à r.l., Luxembourg 66681	Peluquiero, S.à r.l., Luxembourg	66709
Ara Team S.A., Luxembourg 66679	Plasticonstruct S.A., Luxembourg	66679
B&B Assurancen an Immobilien, S.à r.l., Berel-	Polonia Property, S.à r.l., Luxembourg	66676
dange	Polonia Property, S.à r.l., Luxembourg	66679
Best Tours Luxembourg, S.à r.l., Frisange 66712	Polygon Investments, S.à r.l., Luxembourg	66688
Best Tours Luxembourg, S.à r.l., Frisange 66713	Prada S.A., Luxembourg	66711
Best Tours Luxembourg, S.à r.l., Frisange 66713	R.F.U. Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	66708
Best Tours Luxembourg, S.à r.l., Frisange 66713	R.F.U. Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	66708
Beteiligungs- und Investment AG, Luxembourg 66687	R.F.U. Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	66708
Carbolux Trading S.A., Luxembourg 66698	Romane S.A., Luxembourg	66680
Carbolux Trading S.A., Luxembourg 66698	Roy Grandchildren Holding Company S.A.H., Lu-	
Cardazzo S.A., Luxembourg 66687	xembourg	66699
Catleya S.A., Luxembourg 66720	RW Consult, S.à r.l., Luxembourg	66700
Clot S.A., Luxembourg 66709	SOLER, Société Luxembourgeoise des Energies	
Curzon Capital Partners II, S.à r.l., Luxembourg 66714	Renouvelables S.A., Luxemburg	66711
D-Trading International S.A., Strassen 66676	Tele 2 Luxembourg S.A., Bertrange	66687
D-Trading International S.A., Strassen 66676	TIB Holding S.A., Luxembourg	66709
Development Capital S.A., Luxembourg 66714	Trend S.A., Luxemburg	66701
Equinox Management Company S.A., Luxembourg 66720	Treveris MC, S.à r.l., Luxembourg	66703
Eurogranite S.A., Luxembourg 66694	Valbella S.A., Luxembourg	66702
F-Joy, S.à r.l., Luxembourg 66681	Valve Luxco, S.à r.l., Luxembourg	66712
Ficomex S.A., Luxembourg 66703	VSP Vertriebs Service Partner, GmbH, Wasser-	
Financial Companies Holding S.A., Luxembourg 66695	billig	66700
Finbel Re S.A., Luxembourg	(La) Zitouna, S.à r.l., Strassen	66680
Gonella S.A.H., Luxembourg 66711	(La) Zitouna, S.à r.l., Strassen	66680
Hartung Internationale Transporte A.G., Luxem-	(La) Zitouna, S.à r.l., Strassen	66680
burg 66675	(La) Zitouna, S.à r.l., Strassen	66680
ICT Luxembourg, G.m.b.H., Wecker 66699	(La) Zitouna, S.à r.l., Strassen	66680
Innovat, S.à r.l., Berdorf 66674		



INNOVAT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6550 Berdorf, 35, rue de Grundhof.

H. R. Luxemburg B 98.699.

Im Jahre zweitausendfünf, den achtzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

- 1. Herr Ewald Schares, Kaufmann, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 35, rue de Grundhof;
- 2. Herr Walter Dahm, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Gilzem, Zur Osterborn 1;
- 3. Herr Armin Wälter, Kaufmann, geboren am 6. Mai 1969 in Neuerburg (Deutschland), wohnhaft in D-54675 Lahr, Koberstrasse 7.

Vorgenannte Komparenten sub 1) und 2), sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INNOVAT, S.à r.l., mit Sitz in L-6550 Berdorf, 35, rue de Grundhof, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 98.699,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg, am 8. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 214 vom 6. April 1998, deren Satzung abgeändert wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Frieders, am 20. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 285 vom 23. April 1999 und deren Satzung ein letztes Mal abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 15. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 278 vom 9. März 2004.

Herr Walter Dahm, vorgenannt sub 2), überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens einhundert (100) seiner zweihundertfünfzig (250) Anteile in der Gesellschaft INNOVAT, S.à r.l., an Herrn Ewald Schares, vorbenannt sub 1), hier gegenwärtig und dies annehmend, zum Preise von zweitausendvierhundertachtundsiebzig Komma achtzig Euro (EUR 2.478,80), worüber Quittung.

Herr Walter Dahm, vorgenannt sub 2), überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens einhundertfünfzig (150) seiner zweihundertfünfzig (250) Anteile in der Gesellschaft INNOVAT, S.à r.l., an Herrn Armin Wälter, vorbenannt sub 3), hier gegenwärtig und dies annehmend, zum Preise von dreitausendsiebenhundertachtzehn Komma zwanzig Euro (EUR 3.718,20), worüber Quittung.

In seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft INNOVAT, S.à r.l., nimmt Herr Ewald Schares, vorbenannt, die vorgenannten Abtretungen, im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches an.

Auf Grund der vorangehenden Abtretung sind Herr Ewald Schares, vorgenannt sub 1), und Herr Armin Wälter, vorgenannt sub 3), alleinige Gesellschafter der Gesellschaft INNOVAT, S.à r.l., und fassen somit folgenden Beschluss:

Tagesordnung:

1. Abänderung von Artikel 6 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst.

Erster und einziger Beschluss

Aufgrund der vorhergehenden Abtretung von Gesellschaftsanteilen beschliessen die Gesellschafter Artikel 6 abzuändern wie folgt:

«Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (EUR 12.394,68), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Komma neunundsiebzig Euro (EUR 24,79).

Diese Anteile werden wie folgt gezeichnet:

1. Herr Ewald Schares, dreihundertfünfzig Anteile	350
2. Herr Armin Wälter, einhundertfünfzig Anteile	150
Total: fünfhundert Anteile	500»

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf achthundertfünfzig Euro (EUR 850.-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Schares, W. Dahm, A. Wälter, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, vol. 1495, fol. 27, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations er-

Senningerberg, den 21. Juli 2005.

P. Bettingen.

(070017.3/202/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.



HARTUNG INTERNATIONALE TRANSPORTE A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 66, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 84.247.

Im Jahre zweitausendfünf, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft HARTUNG INTERNATIONALE TRANSPORTE A.G. mit Sitz in L-1470 Luxemburg, 66, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84.247, gegründet unter der Firmenbezeichnung INTERNATIONALE TRANSPORTE WEISWAMPACH A.G., Aktiengesellschaft, gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand Unsen, mit Amtswohnsitz in Diekirch, am 29. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 940 vom 9. Dezember 1999, deren Statuten ein letztes Mal abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 24. Juni 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 950 vom 24. September 2004.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Marie Christine Potti, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg, 66, route d'Esch.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Fräulein Chantal Fondeur, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Marko Hartung, Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg, 66, route d'Esch.

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

- 1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.
- 2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen. Die Anwesenheitsliste wurde durch den Stimmzähler geprüft.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, werden, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigebogen.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Rücktritt und Entlastung eines Verwaltungsratsmitgliedes und Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes. Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst.

Erster und einziger Beschluss

Die Versammlung nimmt den Rücktritt des Herrn Ulf Karpe als Verwaltungsratsmitglied an und erteilt ihm Entlastung für sein Mandat.

An dessen Stelle ernennt die Versammlung Herrn Eberhard Billich, Geschäftsführer, geboren in Gerbstedt (Deutschland), am 4. Oktober 1953, wohnhaft in D-06528 Wallhausen, Lengefelder Weg 222.

Demzufolge setzt sich der Verwaltungsrat nunmehr aus folgenden Verwaltungsratsmitgliedern zusammen:

- Herr Marko Hartung, Privatangestellter, geboren in Laucha an der Unstrutt (Deutschland), am 3. September 1968, wohnhaft in L-1470 Luxemburg, 66, route d'Esch, handelnd ebenfalls als Vorsitzender des Verwaltungsrates,
- Frau Marie Christine Potti, Privatangestellte, geboren in Oud-Turnhout (Belgien), am 25. Mai 1960, wohnhaft in L-1470 Luxemburg, 66, route d'Esch, handelnd ebenfalls als Vorsitzende und Delegierte des Verwaltungsrates,
- Frau Ramona Hoyer, Rechtsanwältin, geboren in Halle an der Saale (Deutschland), am 16. März 1973, wohnhaft in D-06198 Wettin, Lange Reihe 20,
- Herr Eberhard Billich, Geschäftsführer, geboren in Gerbstedt (Deutschland), am 4. Oktober 1953, wohnhaft in D-06528 Wallhausen, Lengefelder Weg 222.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift eines Vorsitzenden oder Delegierten des Verwaltungsrates rechtgültig verpflichtet.

Die Versammlung beschliesst dass die Mandate sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder sowie der Vorsitzenden und Delegierten des Verwaltungsrates bis zur ausserordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 verlängert werden.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf siebenhundert Euro (EUR 700,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Ch. Potti, Ch. Fondeur, M. Hartung, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, vol. 149S, fol. 34, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Senningerberg, den 27. Juli 2005.

P. Bettingen.

(070018.3/202/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.



D-TRADING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 59.373.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(067679.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

D-TRADING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 59.373.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(067682.3/00010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

POLONIA PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 96.617.

In the year two thousand and five, on the third of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Claude Schmitz, fiscal counsel, with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, acting as attorney of the company POLONIA PROPERTY, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, pursuant to two resolutions of the Board of Managers passed on May 12, 2005 and June 28, 2005, certified copies of which will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I.

The company POLONIA PROPERTY, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 96.617, was organized as a «société à responsabilité limitée» pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 24, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1224 of November 20, 2003.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 6, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

п

The Company has presently an issued capital of seven million three hundred three thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 7,303,975.-), represented by five hundred (500) class Z shares, eighty-six thousand and eight hundred (86,800) class A shares, four hundred and forty (440) class B shares, eighty-four thousand four hundred and forty (84,440) class C shares, four hundred and eighty (480) class D shares and one hundred nineteen thousand four hundred and ninety-nine (119,499) class E shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all entirely paid up.

Article 6. 2 of the Articles of Association provides that:

«6.2 The Company's capital will be divided into different classes of shares. The subscribed capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) will constitute a first separate class of shares (class Z) represented by five hundred class Z shares. Such Z class is not linked to any particular investment made by the Company. Further 20 classes of shares (from class A shares to class T shares) may be created progressively through the issue of new shares related to a specific class. Such future classes of shares shall be created by future increases of the Company's capital and each such future created class of shares will be linked to a specific investment of the Company.

Each time a new investment is due to be made by the Company, the manager or the board of managers will take a resolution approving the investment, setting out the characteristics of the investment and determining which class of shares will be related to that specific investment.»

Articles 7.1, 7.2 and 7.3 of the Articles of Association provide that:

«7.1 The manager or the board of managers is authorised, without any need of a further decision by the single partner or the general meeting of partners, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles are complied with and have been fulfilled, (i) to operate and to render effective any increase of the issued capital under this article 7, up to the authorised capital of EUR 20,000,000.-, in whole or in part, with or without the payment of a premium and with or without the creation of new classes of shares, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of the Articles before a Luxembourg notary and, (iii) to proceed to such issues on the basis of a report to be made to the single partner or the general meeting of partners on the circumstances and price of the issue(s) of shares within the authorised capital.



7.2 The authorised capital of the Company and the authorisation referred to in article 7.1. above given to the manager/board of managers shall be valid for five years from October 24, 2003 and may be renewed for additional periods of up to five years each by resolution of the single partner or the general meeting of partners requiring the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's capital.

7.3 Each time the manager/board of managers shall issue shares within the authorised capital as provided for herein and act to operate and render effective the increase of the issued capital, the Articles shall be amended accordingly so as to reflect the result of such action. The manager/board of managers shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendments, including the recording of such increase, the creation of new classes of shares, as the case may be, and the consequential amendments of the Articles before a notary.»

Ш

Pursuant to the precited resolution of the Board of Managers of May 12, 2005 and June 28, 2005, the Managers have obtained and accepted the subscription to eighty-four thousand (84,000) new class F shares, five hundred (500) new class G shares and five hundred (500) new class H shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share each.

Upon evidence of the fulfilment of the conditions mentioned in Article 7.1 of the Articles of Association, these new class F, class G and class H shares have been fully subscribed by POLONIA PROPERTY FUND LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership governed by the laws of Guernsey, registered under number 311, having its registered office at Hambro House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by relevant papers.

These new class F, class G and class H shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of two million one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 2,125,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

IV.

As a consequence of said increase of capital, Article 6.1 of the Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

«6.1 The Company's subscribed capital is fixed at nine million four hundred twenty-eight thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 9,428,975.-), represented by five hundred (500) class Z shares, eighty-six thousand and eight hundred (86,800) class A shares, four hundred and forty (440) class B shares, eighty-four thousand four hundred and forty (84,440) class C shares, four hundred and eighty (480) class D shares, one hundred nine-teen thousand four hundred and ninety-nine (119,499) class E shares, eighty-four thousand (84,000) class F shares, five hundred (500) class G shares and five hundred (500) new class H shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all entirely paid up.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société POLONIA PROPERTY, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, en vertu de deux résolutions du Conseil de Gérance du 12 mai 2005 et du 28 juin 2005, dont des copies certifiées conformes resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

ı.

La société POLONIA PROPERTY, S.à r.I., R.C.S. Luxembourg B 96.617, fut constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1224 du 20 novembre 2003.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 6 avril 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.

La Société a actuellement un capital émis de sept millions trois cent trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 7.303.975,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, quatre-vingt-six mille huit cents (86.800) parts sociales de classe A, quatre cent quarante (440) parts sociales de classe B, quatre-vingt-quatre mille quatre cent quarante (84.440) parts sociales de classe C, quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales de classe D et cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (119.499) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.



L'article 6.2 des statuts dispose que:

«6.2 Le capital de la Société sera divisé en différentes classes de parts. Le capital souscrit de 12.500 va constituer une première classe de parts séparée (classe Z) représentée par cinq cents parts sociales. Pareille classe Z n'est pas liée à un quelconque investissement particulier à effectuer par la Société. 20 autres classes de parts sociales (de la classe A à la classe T) peuvent être progressivement créées par l'émission de nouvelles parts liées à une classe spécifique. Pareilles classes de parts futures peuvent être créées lors de futures augmentations du capital social de la Société et chacune de ces futures classes de parts va être liée à un investissement déterminé par la Société.

Chaque fois qu'un nouvel investissement est envisagé par la Société, le gérant, respectivement le conseil de gérance, va prendre une décision approuvant cet investissement, indiquant les caractéristiques de cet investissement et déterminant quelle classe de parts va être liée à pareil investissement spécifique.»

Les articles 7.2, 7.2 et 7.3 des statuts disposent que:

«7.1 Le gérant, respectivement le conseil de gérance, est autorisé, sans qu'une décision supplémentaire de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés ne soit requise, et après avoir certifié, par écrit, que les termes et conditions de ces Statuts ont été respectés, (i) à effectuer et à rendre effective toute augmentation de capital dans le cadre du présent article 7, à hauteur d'un capital autorisé de EUR 20.000.000,-, en tout ou en partie, avec ou sans paiement d'une prime d'émission et avec ou sans création de classes de parts nouvelles, (ii) de procéder à l'enregistrement de pareille/s augmentation(s) de capital et d'opérer les modifications statutaires subséquentes par-devant un notaire luxembourgeois et, (iii) de procéder à de telles émissions de parts sur base d'un rapport adressé à l'associé unique, respectivement à l'assemblée générale des associés, indiquant les circonstances et prix de cette (ces) émission(s) de parts effectuée/s endéans les limites du capital autorisé.

7.2 Le capital autorisé de la Société et l'autorisation mentionnée dans l'article 7.1 ci-dessus qui est accordée au gérant/conseil de gérance sont valables pendant une période de cinq ans à compter du 24 octobre 2003 et sont renouvelables pour des périodes supplémentaires d'une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans chacune. Pareil renouvellement est décidé par simple résolution de l'associé unique, respectivement par une décision de l'assemblée générale des associés prise à une majorité représentant au moins trois quarts du capital de la Société.

7.3 Chaque fois que le gérant/conseil de gérance émet des parts nouvelles endéans les limites du capital autorisé tel que prévu ci-dessus et entreprend les démarches nécessaires pour opérer et rendre effective l'augmentation de capital, les Statuts doivent être modifiés en vue de refléter le résultat d'une telle action. Le gérant/conseil de gérance peut autoriser toute personne à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires afin d'obtenir l'exécution et la publication de telles modifications, y compris l'enregistrement d'une telle augmentation de capital, de la création de nouvelles classes (le cas échéant), et des modifications statutaires subséquentes par-devant un notaire.»

Ш

En exécution des résolutions précitées du Conseil de Gérance prises en date du 12 mai 2005 et du 28 juin 2005, les gérants de la Société ont obtenu et accepté la souscription pour un total de quatre-vingt-quatre mille (84.000) nouvelles parts sociales de classe F, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de classe G et cinq cents (500) nouvelles parts sociales de classe H d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Suite à la preuve de l'accomplissement des conditions mentionnées à l'article 7.1 des statuts, ces nouvelles parts sociales de classe F, de classe G et de classe H ont été entièrement souscrites par POLONIA PROPERTY FUND LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois de Guernesey, enregistré sous le numéro 311, avec siège social à Hambro House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Ces nouvelles parts sociales de classe F, de classe G et de classe H ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de deux millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 2.125.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

IV.

A la suite de ladite augmentation de capital, l'article 6.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«6.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de neuf millions quatre cent vingt-huit mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 9.428.975,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, quatre-vingt-six mille huit cents (86.800) parts sociales de classe A, quatre cent quarante (440) parts sociales de classe B, quatre-vingt-quatre mille quatre cent quarante (84.440) parts sociales de classe C, quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales de classe D, cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (119.499) parts sociales de classe E, quatre-vingt-quatre mille (84.000) parts sociales de classe F, cinq cents (500) parts sociales de classe G et cinq cents (500) nouvelles parts sociales de classe H d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Schmitz, A. Schwachtgen.



Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 149S, fol. 54, case 5. – Reçu 21.250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

A. Schwachtgen.

(077979.3/230/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.

POLONIA PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 96.617.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1321 du 3 août 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(077980.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.

MOBILI BIANCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 78, rue Emile Mark.

R. C. Luxembourg B 85.229.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(067700.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

ARA TEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 83, rue Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 86.091.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(067702.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

PLASTICONSTRUCT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 39.190.

Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 8 juin 2005

Sont présents:

- HAVANA OVERSEAS S.A.,
- PONDEROSA CONSULTING S.A.

Le 8 juin 2005 le Conseil d'Administration de la société anonyme PLASTICONSTRUCT S.A. s'est réuni afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Révocation d'un administrateur
- 2. Nomination d'un nouvel administrateur
- 3. Divers

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- 1. Révocation de Mme Nova van Rheeden de son poste administrateur et administrateur délégué.
- 2. Nomination en remplacement au poste d'administrateur et d'administrateur délégué Monsieur Karel van Rheeden.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

HAVANA OVERSEAS S.A. / PONDEROSA CONSULTING S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067792.3/4181/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



LA ZITOUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8039 Strassen, 10, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 75.173.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(067684.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

LA ZITOUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8039 Strassen, 10, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 75.173.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(067685.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

LA ZITOUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8039 Strassen, 10, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 75.173.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(067683.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

LA ZITOUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8039 Strassen, 10, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 75.173.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(067686.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

LA ZITOUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8039 Strassen, 10, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 75.173.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(067688.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

ROMANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 64.299.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(067703.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.



F-JOY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 2, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 51.620.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(067705.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

ANDEAN FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes. R. C. Luxembourg B 110.225.

STATUTES

In the year two thousand five, on the second day of August. Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

WISLEY S.A., R.C. Luxembourg B 40.722, a company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, here represented by its Managing Director, Mr. Alain Noullet, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ANDEAN FINANCE, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.



3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

Art. 9. Procedure

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.



Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single/joint signature of any/two manager(s) of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, WISLEY S.A. prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro.



Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

ProServices MANAGEMENT S.A., R.C. B 105.263, with registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

2. The Company have its registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

WISLEY S.A., R.C. Luxembourg B 40.722, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, ici représentée par son Administrateur Délégué Monsieur Alain Noullet, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux- Herbes, L-1728 Luxembourg,

laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1er. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ANDEAN FINANCE, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.



Art. 4. Durée

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.
 - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.



Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature/signature conjointe de tout/ deux gérant(s) ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

WISLEY S.A., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:



1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

ProServices MANAGEMENT S.A., R.C. B 105.263, avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire. Signé: A. Noullet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, vol. 149S, fol. 57, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 29 août 2005.

P. Bettingen.

(078047.3/202/375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.

BETEILIGUNGS- UND INVESTMENT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 107.059.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

MAZARS

Signature

(067716.3/1682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

CARDAZZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.930.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(067817.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

TELE 2 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 65.774.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 12 octobre 2004, les mandats des administrateurs M. Per Borgklint, M. Lars-Johan Jarnheimer et M. Francesco d'Angelo ont été renouvelés pour une année.

Suite aux décisions prises par cette assemblée, le conseil d'administration de la société se compose donc comme suit:

- M. Per Borgklint, administrateur de sociétés, demeurant à Keizergracht 389 II, 1016 EJ Amsterdam, Pays Bas;
- M. Francesco D'Angelo, administrateur de sociétés, demeurant à 3, rue Lamartine, L-8080 Luxembourg;
- M. Lars-Johan Jarnheimer, administrateur de sociétés, demeurant à Elfviksvägen, 40, S-181 47 Lidingö, Suède.

Par décision de cette assemblée DELOITTE S.A., Luxembourg, a été élu commissaire aux comptes pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELE 2 LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068323.3/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



POLYGON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes. R. C. Luxembourg B 110.226.

STATUTES

In the year two thousand five, on the first day of August. Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

WISLEY S.A., R.C. Luxembourg B 40.722, a company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg, here represented by its Managing Director, Mr. Roel Schrijen, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name POLYGON IN-VESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand thirty United States Dollars (USD 15,030) represented by five hundred and one (501) shares in registered form with a par value of thirty United States Dollars (USD 30) each, all subscribed and fully paid-up.



5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers are of class «A» or class «B».
 - 7.3. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

Art. 9. Procedure

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of a class «A» Manager and a class «B» manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.



- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, WISLEY S.A. prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 501 shares by contribution in cash, so that the amount of USD 15,030 is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

For the purpose of the registration, the amount of the capital is valued at twelve thousand three hundred ninety-nine Euro.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following person has been appointed as manager «A» of the Company for an indefinite period of time:
- Mr. Matthijs Bogers, companies' director, born on 24 November 1966 in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg;
 - 2. The following persons have been appointed manager «B» of the Company for an indefinite period of time:
- Mr. Roger Maddock, born on 29 September 1950 in Preston, (U.K), residing at 7, Links Court, Grouville, Jersey, JE3 9DZ; and
 - Mr. Bjorn Aris, born on 2 February 1965 in Wassenaar, (NL), residing in Kruismast 4, NL-2586 KN, La Haye, (NL).



3. The registered office of the Company is established at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

WISLEY S.A., R.C. Luxembourg B 40.722, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, ici représentée par son Administrateur Délégué Monsieur Roel Schrijen, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux- Herbes, L-1728 Luxembourg.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1er. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination POLYGON INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.



II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social est fixé à quinze mille trente Dollars des Etats-Unis (USD 15.030), représenté par cinq cent une (501) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de trente Dollars des Etats-Unis (USD 30) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat
 - 7.2. Les gérants sont de catégorie «A» ou de catégorie «B».
 - 7.3. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.



Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

WISLEY S.A., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 501 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 15.030 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital social est évalué à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée comme gérant «A» de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg;



- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants «B» de la société pour une durée indéterminée:
- M. Roger Maddock, né le 29 septembre 1950 à Preston, Royaume-Uni, résidant au 7, Links Court, Grouville, Jersey, IE3 9DZ; et
 - M. Bjorn Aris, né le 2 février 1965 à Wassenaar, Pays-Bas, résidant à Kruismast 4, NL-2586 KN, La Haye, Pays-Bas.
 - 3. Le siège social de la Société est établi à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire. Signé: R. Schrijen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, vol. 149S, fol. 56, case 12. – Reçu 123 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 29 août 2005.

P. Bettingen.

(078052.3/202/389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.

LA MONDIALE EUROPARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 32.145.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(067888.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

EUROGRANITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 80.037.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068001.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

MICHAEL'S LAB & RESEARCH HOLDING COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 100.239.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- M. Gilbert Abela, Administrateur A, chef d'entreprise, Center Tara Maria Offices, Bloc C, n° 19 Brumana, Liban;
- M. Paul Abela, Administrateur A, manager, Center Tara Maria Offices, Bloc C, n° 19 Brumana, Liban;
- M. Roy Abela, Administrateur A, cadre dirigeant, Center Tara Maria Offices, Bloc C, n° 19 Brumana, Liban;
- M. Laurent Heiliger, Administrateur B, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
 - Mlle Michelle Delfosse, Administrateur B, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005. L'assemblée générale du 25 juillet 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.
 - Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour MICHAEL'S LAB & RESEARCH HOLDING COMPANY, Société Anonyme Holding Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068101.3/833/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



FINANCIAL COMPANIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 110.228.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Carlo lantaffi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- 2) Mademoiselle Katiuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1er. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de FINANCIAL COMPANIES HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
- **Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.



Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en ses lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

- **Art. 9.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.
- **Art. 10.** De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un man-

- Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

- Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
- **Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mars à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

- **Art. 20.** Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
- **Art. 21.** L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être



valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le deuxième jeudi du mois de mars à 16.00 heures en 2006.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Souscription

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000.-(trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. Président du Conseil d'Administration.
- b) Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
- c) Mademoiselle Marie-Louise Schmit, Administrateur de Sociétés, demeurant à professionellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
 - 3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.



- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.
- 5. Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
 - 6. L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. lantaffi, K. Carraesi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, vol. 149S, fol. 61, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

H. Hellinckx.

(078059.3/211/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.

ALLOGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.488.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Signature.

(068037.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

CARBOLUX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 83.599.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'administration de la société prise le 18 juillet 2005 que: M. Steffen Wünschmann a démissionné de son poste d'Administrateur-délégué de la société.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068252.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

CARBOLUX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 83.599.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 18 juillet 2005 que:

- 1. L'Assemblée réélit aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2005:
 - M. Igor Kovrovtsev,
 - M. Steffen Wünschmann,
 - M. Andrei Polyakov.
- 2. L'Assemblée réélit au poste de Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de la société au 31 décembre 2005:
- FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068250.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



ROY GRANDCHILDREN HOLDING COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 100.222.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mlle Ghada Abela, Administrateur A, sans profession, Center Tara Maria Offices, Bloc C, n° 19 Brumana, Liban;
- M. Gilbert Abela, Administrateur A, chef d'entreprise, Center Tara Maria Offices, Bloc C, n° 19 Brumana, Liban;
- M. Roy Abela, Administrateur A, cadre dirigeant, Center Tara Maria Offices, Bloc C, no 19 Brumana, Liban;
- M. Laurent Heiliger, Administrateur B, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
 - Mlle Michelle Delfosse, Administrateur B, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005. L'assemblée générale du 25 juillet 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.
 - Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour ROY GRANDCHILDREN HOLDING COMPANY, Société Anonyme Holding Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068105.3/833/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

ICT LUXEMBOURG, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (anc. ICTeam LUXEMBURG, GmbH).

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 6, Am Scheerleck. H. R. Luxemburg B 106.339.

Im Jahre zweitausendfünf, den zweiten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft ICTeam INTERNET CONSULTING AG, mit Sitz in D-54292 Trier, Paulinstrasse 27, eingetragen im Handelsregister Trier unter der Nummer HR B 3772,

hier vertreten durch:

Herrn Daniel Reding, expert comptable, mit professionneller Adresse in Bertrange, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche nach gehöriger ne varietur Unterschrift, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Vorgenannter Komparent, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter.

Versammelt sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise dessen Vertreter, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ICTeam LUXEMBURG, GmbH, mit Sitz zu L-6630 Wasserbillig, 28, Grand-Rue, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg, unter der Nummer B 106.339, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 2. Februar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 611 vom 24. Juni 2005,

mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

- 1.- Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung von ICTeam LUXEMBURG, GmbH in ICT LUXEMBOURG, GmbH.
- 2.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6630 Wasserbillig, 28, Grand-Rue, nach L-6868 Wecker, 6, Am Scheerleck.
- 3.- Abänderung der Artikel 1 und 2 der Satzung um diese in Einklang zu bringen mit der obengenannten Beschlussfassung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung von ICTeam LUXEMBURG, GmbH in ICT LUXEMBOURG, GmbH abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6630 Wasserbillig, 28, Grand-Rue, nach L-6868 Wecker, 6, Am Scheerleck zu verlegen.

Dritter Beschluss

Demzufolge beschliesst der Gesellschafter Artikel 1 und 2 in Einklang zu bringen mit den obengenannten Beschlussfassungen:

«Art. 1. Es besteht eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung ICT LUXEM-BOURG, GmbH.



Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.»

«Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Biwer.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.»

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf achthundert Euro (EUR 800,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Reding, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, vol. 149S, fol. 51, case 12. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 29. August 2005.

P. Bettingen.

(078122.3/202/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.

RW CONSULT, Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès. R. C. Luxembourg B 68.859.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10265, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2005.

Pour RW CONSULT

R. Weydert

Gérant

(068106.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

VSP VERTRIEBS SERVICE PARTNER GmbH, Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 93.850.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 5 juillet 2005, les associés ont accepté la démission avec effet immédiat des quatre gérants suivants:

- M. Uwe Corbach, demeurant à Mozartstrasse 77, D-49076 Osnabrück, Allemagne,
- M. Harald Florack, demeurant à Karweg 74, D-48432 Rheine, Allemagne,
- M. Roland Ward, demeurant à Sherbone Stables, The Equerry's House 1, GB-GL5 43D Sherbone/Glos, Royaume-Uni,
 - M. Klaus Pazdior, demeurant à 10, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lors de cette même assemblée les associés ont décidé de fixer à trois le nombre de gérants et de nommer avec effet immédiat:

- M. Mike Robinson, demeurant à Conway, Peter Avenue 2, GB-RH8 9LG Oxted/Surrey, Royaume-Uni et
- M. Christopher David Maund Evans, demeurant à Garsons Alford Road, GB-GU6 8JT Cranleigh/Surrey, Royaume-Uni

nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée aux côtés du gérant actuel M. Nicolas Illgen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VSP VERTRIEBS SERVICE PARTNER, GmbH

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068431.3/267/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



LE SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 108.103.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 mai 2005 à 16.00 heures au 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg

Première résolution

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Stanislas Chevalet, domicilié 17, rue du Commerce, F-75015 Paris, comme Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

En accord avec l'article 10 des statuts, la délégation de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est accordée à:

- Monsieur Christian Cretin, Administrateur-délégué et Directeur Général;
- Monsieur Claude Weber, Administrateur-délégué et Dirigeant Agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068124.3/4685/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

TREND S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 66, route d'Esch. H. R. Luxemburg B 87.074.

Im Jahre zweitausendfünf, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TREND S.A. mit Sitz in L-1470 Luxemburg, 66, route d'Esch, eingetragen in Handelsregister Luxemburg, unter der Sektion B und der Nummer 87.074, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Martine Weinandy, mit Amtswohnsitz in Clervaux, am 11. August 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 504 vom 25. Oktober 1993, ein letztes Mal abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 1. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C 292 vom 1. April 2005.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Marie Christine Potti, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg, 66, route d'Esch.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Fräulein Chantal Fondeur, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Marko Hartung, Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg, 66, route d'Esch.

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

- 1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.
- 2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen. Die Anwesenheitsliste wurde durch den Stimmzähler geprüft.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, werden, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigebogen.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Rücktritt und Entlastung eines Verwaltungsratsmitgliedes und Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes. Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung folgenden Beschluss gefasst.

Erster und einziger Beschluss

Die Versammlung nimmt den Rücktritt der Frau Paula Eraly als Verwaltungsratsmitglied an und erteilt ihr Entlastung für ihr Mandat.

An ihre Stelle ernennt die Versammlung Herrn Uwe Porsch, Geschäftsführer, geboren am 18. August 1960 in Wurzem (Deutschland), wohnhaft in D-04628 Lübschütz, Strasse des Friedens 1.

Demzufolge setzt sich der Verwaltungsrat nunmehr aus folgenden Verwaltungsratsmitgliedern zusammen:

- Frau Marie Christine Potti, Privatangestellte, geboren in Oud-Turnhout (Belgien), am 25. Mai 1960, wohnhaft in L-1470 Luxemburg, 66, route d'Esch, handelnd ebenfalls als Vorsitzende und Delegierte des Verwaltungsrates,
- Herr Uwe Porsch, Geschäftsführer, geboren am 18. August 1960 in Wurzem (Deutschland), wohnhaft in D-04628 Lübschütz, Strasse des Friedens 1,



- Die Gesellschaft HARTUNG INTERNATIONALE TRANSPORTE A.G., mit Sitz in L-1470 Luxemburg, 66, route d'Esch.

Frau Marie Christine Potti, vorbenannt, wird in ihrer Funktion als Vorsitzende des Verwaltungsrates bestätigt.

Die Gesellschaft wird weiterhin durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder die Einzelunterschrift der Vorsitzenden des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.

Die Versammlung beschliesst dass die Mandate sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder sowie der Vorsitzenden des Verwaltungsrates bis zur ausserordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 verlängert werden.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch die Vorsitzende geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf siebenhundert Euro (EUR 700,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Ch. Potti, Ch. Fondeur, M. Hartung, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, vol. 149S, fol. 34, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Senningerberg, den 27. Juli 2005.

P. Bettingen.

(070019.3/202/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

VALBELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.872.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juin 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John Seil, administrateur démissionnaire;
- Monsieur Robert Smeele, économiste, demeurant au 10, Grafenauweg, 6300 Zug, Suisse, en remplacement de Monsieur Pierre Lentz, administrateur démissionnaire.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068181.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

METAL TRADING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse. R. C. Luxembourg B 109.451.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 29 juillet 2005

- 1. L'assemblée a pris note de la démission de Monsieur Frank Rollinger de son poste d'administrateur de la société.
- 2. L'assemblée a décidé de nommer, Monsieur Federico de Vittori, né le 28 décembre 1957 à Cademario, Suisse et demeurant au Viale Stefano Franscini 17, 6900 Lugano, Suisse, administrateur de la société en remplacement de Monsieur Frank Rollinger, il termine le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068366.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



FICOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains. R. C. Luxembourg B 85.470.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(068199.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

TREVERIS MC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire-Centre Etoile. R. C. Luxembourg B 109.753.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of the month of July. Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

INTER-HAUS S.A., a Luxembourg société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office 39, rue Arthur Herchen and being registered under number B 62.821 with the Luxembourg trade register, represented by Me Stéphane Owczarek, attorney-at-law, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 18th July 2005 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company TREVERIS MC, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name TREVERIS MC, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and manage the partnerships or other entities in which it holds a participation. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

- **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.
- **Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.



Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers composed of two different classes, respectively the Class A manager(s) and the Class B manager(s). Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager of any class without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the board of managers, composed in any case of at least one Class A manager and one Class B manager, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound in any case by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager which shall be designated by the general meeting of shareholders or by the individual signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

- Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Tuesday of June of each year at the registered office of the Company. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

- **Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year



increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at:
- 5, bd de la Foire-Centre Etoile, L-1528 Luxembourg.
- 2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A manager	Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
S	Alfonso Carvajal Romain Thillens	Lawyer External auditor	85, avenue du Bois, L-1250 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange	28 October 1960 30 October 1952	Madrid Wiltz
Class B manager	John Seil	Partner	5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg	28 September 1948	Luxembourg

- 3. AUTONOME DE REVISION, S.à r.l., having its registered office in Luxemgbourg, is appointed statutory auditor of the Company for an undetermined period.
 - 4. The Board of managers is authorized to delegate the day-to-day management to Mr Alfonso Carvajal.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2006.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

INTER-HAUS S.A., une société anonyme luxembourgeoise constituée et établie selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 39, rue Arthur Herchen et inscrite sous le numéro B 62.821 du registre de commerce de Luxembourg, représentée par Me Stéphane Owczarek, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée 18 juillet 2005 (ladite procuration sera soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement).

La comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée TREVERIS MC, S.à r.l.:

Art. 1er. **Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TREVERIS MC, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.



Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et gérer des sociétés de personnes dans lesquelles elle détient une participation. La Société peut exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou les cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

- Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.
- Art. 6. Cession de Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.
 - Art. 7. Gestion de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance composé de deux classes différentes, respectivement le(s) gérant(s) de Classe A et le(s) gérant(s) de Classe B. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant de n'importe quelle classe, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le conseil de gérance, composé dans tous les cas d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B, a visà-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée dans tous les cas par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

- Art. 8. Responsabilité des Gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.
- Art. 9. Droits de Vote des Associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.



Art. 10. Assemblées des Associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou première résolution écrite, les associés seront convoqués et consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix, quelque soit la proportion du capital représenté. (ii) Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (x) qu'à la majorité des associés (y) représentant au moins les trois quarts du capital social et (iii) les décisions ayant pour objet le changement de nationalité de la Société devront être prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Si et aussi longtemps que la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle doit être tenu le second jeudi du mois de juin de chaque année au siège social de la Société. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant immédiatement.

- Art. 11. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.
- Art. 12. Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.
- **Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par le comparant et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement libéré:

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au:
- 5, bd de la Foire-Centre Etoile, L-1528 Luxembourg.



2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant de Classe A	Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
	Alfonso Carvajal	Avocat	85, avenue du Bois, L-1250	28 octobre 1960	Madrid
	Romain Thillens	Réviseur d'entreprises	46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange	30 octobre 1952	Wiltz
Gérant de Classe B	John Seil	Administrateur	5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg	28 septembre 1948	Luxembourg

- 3. AUTONOME DE REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, est nommée réviseur de la Société pour une période indéterminée.
 - 4. Le conseil de gérance est autorisé à déléguer la gestion journalière à M. Alfonso Carvajal.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Laguesse, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2005, vol. 432, fol. 55, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2005. H. Hellinckx.

(070243.3/242/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

R.F.U. LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 86.172.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

Signature.

(068201.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

R.F.U. LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 86.172.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

Signature.

(068202.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

R.F.U. LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 86.172.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

Signature.

(068204.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



TIB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 8.816.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIB HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(075042.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

CLOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 84.840.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 avril 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

Signataires catégorie A:

Monsieur Sandro Frei, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 11, rue Général Dufour, 1211 Genève, Suisse, en remplacement de Monsieur Marc Lüthi, administrateur de catégorie A démissionnaire;

Monsieur Mauro Bottiroli, administrateur de sociétés, demeurant au 64, Chemin des Champs Ligots, CH-1247 Annières, en remplacement de Monsieur Antonio Mavica, administrateur de catégorie A démissionnaire.

Signataires catégorie B:

Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président du Conseil d'administration;

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068182.3/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

PELUQUIERO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 101.031.

Extrait de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique de la Société du 20 juillet 2005

L'Assemblée Générale de l'Associé unique de la Société de droit luxembourgeois, dénommée PELUQUIERO, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg (L-1660), 84, Grand-rue, décide à l'unanimité:

- 1. de prendre acte de la démission de Madame Christiane Steil-Rubensaat, Employée Privée, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, de sa fonction de Gérante Technique de la Société avec effet immédiat;
- 3. de nommer Madame Danielle Schauls-Thiex, Employée Privée, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, à la fonction de Gérante Technique de la Société, avec effet au 15 août 2005, et ce pour une durée indéterminée;
- 4. de mandater Benoît Arnauné-Guillot, Avocat, demeurant à Luxembourg, pour procéder aux dépôts, enregistrement et publications requis par les dispositions légales luxembourgeoises et afférentes aux présentes résolutions.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068332.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



ALVALADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 58.614.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

Signature.

(068205.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

ALVALADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 58.614.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

Signature.

(068207.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

ALVALADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 58.614.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

Signature.

(068208.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

ALVALADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 58.614.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

Signature.

(068209.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

ALVALADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 58.614.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

Signature.

(068210.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

ALUSIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 54.016.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

Signature.

(068211.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



SOLER, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES ENERGIES RENOUVELABLES, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

H. R. Luxemburg B 82.870.

In der ordentlichen Generalversammlung vom 31. Mai 2005 wurde Herr Jean-Paul Schaul, licencié en sciences économiques appliquées, geboren am 3. April 1955 in Ettelbrück, wohnhaft in L-5290 Neuhaeusgen, 14, am Kiischtewee, anstelle von Herrn Jean-Paul Hoffmann zum Mitglied des Verwaltungsrats für die restliche Mandatsdauer bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007 ernannt.

SOLER S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068262.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

B&B ASSURANCEN AN IMMOBILIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 51.822.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(068272.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

PRADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.328.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

Signature.

(068288.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

GONELLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 33.916.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2005, les mandats des administrateurs:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005

Pour GONELLA S.A.H.

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068339.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



FINBEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.518.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 novembre 1997

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité de confier la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de celle-ci à l'égard de tiers, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à Monsieur Claude Weber.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068206.3/4685/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

ADVENT MACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 89.855.

Le bilan au 31 décembre 2004 (consolidé), enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Appel / A. Smith-Nielsen

COO / CFO

(068329.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

VALVE LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 114.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 105.334.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 25 juillet 2005

En remplacement de Monsieur Jaap Meijer, Monsieur Godfrey Abel, employé privé, domicilié au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé avec effet immédiat gérant de Class B.

Conformément aux statuts, ce mandat prendra fin à l'occasion de l'assemblée générale devant approuver les comptes se terminant au 31 décembre 2009.

Le conseil de gérance se compose dorénavant de deux gérants, Messieurs Lars Frankfelt et Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12029. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068371.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

BEST TOURS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 34, Parc Lesigny.

R. C. Luxembourg B 47.250.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour la société

ACR SERVICES S.A.

Signature

(068277.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



BEST TOURS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 34, Parc Lesigny.

R. C. Luxembourg B 47.250.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour la société

ACR SERVICES S.A.

Signature

(068275.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

BEST TOURS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 34, Parc Lesigny.

R. C. Luxembourg B 47.250.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour la société

ACR SERVICES S.A.

Signature

(068273.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

BEST TOURS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 34, Parc Lesigny.

R. C. Luxembourg B 47.250.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour la société

ACR SERVICES S.A.

Signature

(068271.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

MERLONI PROGETTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.352.

_

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 6 juillet 2005

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Emanuela Brero de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployé jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, Mademoiselle Corine Watteyne, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MERLONI PROGETTI INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068387.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



DEVELOPMENT CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 78.151.

Au terme de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, de la société DEVELOPMENT CAPITAL S.A., qui s'est tenue le 30 juin 2005, les actionnaires nomment comme nouveaux administrateurs, avec effet au 30 juin 2005, M. Yves Deschenaux, son mandat ayant pour échéance le 30 juin 2006, et M. Alessandro Agnolucci, son mandat ayant pour échéance le 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Agent Administatif

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068382.3/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 109.746.

STATUTES

In the year two thousand five, on the fourteenth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

CURZON CAPITAL PARTNERS II, LP, a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 1 Curzon Street, London W1| 5HD, United Kingdom.

The founder is here represented by Mr Herman Boersen 7, rue Henri Thill, L-8157, Bridel, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

Name, Purpose, Registered office, Duration

Art. 1. A Luxembourg «société à responsabilité limitée», limited liability company is governed by the present articles and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercices the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

- Art. 2. The Company's name is CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l.
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and / or equity securities.

The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will



remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

- **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 100,000 (one hundred thousand euros), represented by 4,000 (four thousand) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.
 - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders' decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.



In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of share-holders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

- Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.
- **Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

Subscription - Payment

All the 4,000 (four thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by CURZON CAPITAL PARTNERS II LP, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) is as now at the disposal of the Company CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration:
- a.- Mr Herman Boersen with personal address: 7, rue Henri Thill, L-8157, Bridel, Luxembourg, born on July 28, 1972 in Amersfoort, The Netherlands;
- b.- Mr Michel van Krimpen, with personal address: 14, rue Oster, L-8146, Bridel, Luxembourg, born on February 1968 in Rotterdam, The Netherlands;



c.- Mr Ronan O'Donoghue, with personal address: 84 Bishops Road, Fulham, London SW6 7AR, United Kingdom, born on September 5, 1971 in Cork, Ireland.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

CURZON CAPITAL PARTNERS II, LP, une société régie par le droit anglais sous forme de «limited partnership», ayant son siège social au 1 Curzon Street, London W1J 5HD, Royaume Uni;

Fondateur ici représenté par Monsieur Herman Boersen demeurant au 7, rue Henri Thill, L-8157, Bridel en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Objet, Siège social, Durée

Art. 1er. Une société à responsabilité limitée luxembourgeoise est régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992, telles que modifiées.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

- Art. 2. La dénomination de la société sera CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l.
- Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Il ne pourra être contracté d'emprunt d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

La Société peut contracter des emprunts sous toutes formes, sauf par voie d'émission publique. Il peut émettre, mais uniquement par voie de placements privés, des lettres de changes, obligations et emprunt ainsi que toutes sortes de dettes, de garanties et de valeurs mobilières.

En outre, la Société peut mettre en gage, transférer, grever ou d'une quelconque manière octroyer des garanties portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les



actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

- Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
 - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.



Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1 er, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les 4.000 (quatre mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CURZON CAPITAL PARTNERS II LP, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- a.- Monsieur Herman Boersen demeurant au 7, rue Henri Thill, L-8157, Bridel, Luxembourg, né le 28 juillet 1972 à Amersfoort, Pays-Bas.
- b.- Monsieur Michel van Krimpen, demeurant au 14, rue Oster, L-8146, Bridel, Luxembourg, né le 1er février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas.
- c.- Monsieur Ronan O'Donoghue, demeurant au 84 Bishops Road, Fulham, London SW6 7AR, Royaume Uni, né le 5 septembre 1971 à Cork, Irlande.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: H. Boersen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, vol. 149S, fol. 29, case 3. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. J. Elvinger.

Luxembourg, le 21 juillet 2005. (070184.3/211/360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 77.581.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 29 juin 2005

Résolutions

Le conseil décide de nommer conformément à l'article 8 des statuts, M. Salvatore Mancuso aux fonctions de Président du conseil d'administration de la Société.

Le conseil décide de nommer conformément à l'article 8 des statuts M. Claude Deschenaux aux fonctions de Vice-Président du conseil d'administration de la Société.

Le conseil décide de nommer, conformément à l'article 11 des statuts et à l'autorisation conférée en date de ce jour par l'Assemblée Générale des actionnaires, M. Salvatore Mancuso aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068389.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

CATLEYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 71.028.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 20 juin 2005 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs:

Madame Isabelle Altieri,

Monsieur Julien Germoni,

Monsieur Georges-Edouard Altieri,

et du Commissaire aux Comptes BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.,

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Pour Catleya S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068416.3/1005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Editeur:

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck